



DONT 1,03 € D'ÉCO-PARTICIPATION

IMPRIMANTE MULTIFONCTION 3 EN 1 TS3751I

Canon

GARANTIE LÉGALE 2 ANS.⁽¹⁾

Vitesse d'impression de 7,7 pages/min en noir et 4 pages/min en couleur.
Ecran LCD 1,5 pouces intégré.



Autres coloris disponibles



DONT 1,45 € D'ÉCO-PARTICIPATION

IMPRIMANTE MULTIFONCTION TS6550I

Canon

GARANTIE LÉGALE 2 ANS.⁽¹⁾

Vitesse d'impression : 14 pages/min en noir et 9 pages/min en couleur.

Recto/Verso automatique.

Ecran OLED 1,4 pouces intégré.



-15€

69,90⁽³⁾

54,90

DONT 1,03 € D'ÉCO-PARTICIPATION

IMPRIMANTE MULTIFONCTION 3 EN 1 DESKJET 4310



GARANTIE LÉGALE 2 ANS.⁽¹⁾

Vitesse d'impression : 8,5 pages/min en noir et 5,5 pages/min en couleur.
Chargeur de document.

149,99

DONT 1,03 € D'ÉCO-PARTICIPATION

IMPRIMANTE MULTIFONCTION ECOTANK ET-2860

EPSON

GARANTIE LÉGALE 2 ANS.⁽¹⁾

Vitesse d'impression : 33 pages/min en noir et 10 pages/min en couleur.

Capacité d'impression : 4500 pages noir et blanc / 7500 pages en couleurs.



PARAMÉTRABLE À DISTANCE



39,90⁽²⁾

34,90

DONT 0,16 € D'ÉCO-PARTICIPATION

TÉLÉPHONE NUMÉRIQUE EPURE ICONIC

Alcatel

GARANTIE LÉGALE 2 ANS.⁽¹⁾

Téléphone design.
Blocage des appels indésirables.
Répertoire de 100 contacts avec sonnerie distinctive VIP. Haut-parleur mains libres de haute qualité et compatible avec les appareils auditifs

-15€

99,90⁽³⁾

84,90

L'UNITÉ

DONT 2,35 € D'ÉCO-PARTICIPATION

TELEPHONE MOBILE WILD STAR⁽⁴⁾

SPC

GARANTIE LÉGALE 2 ANS.⁽¹⁾

Mobile pliable pour enfant.

Double Ecran dont écran principal 2,8 pouces.

Contrôle parental.

GPS.

Bouton SOS.

DAS⁽⁵⁾ tête : 0,44 W/kg.

DAS⁽⁵⁾ tronc : 1,70 W/kg.

DAS⁽⁵⁾ membres : 1,70 W/kg.

4G



SUR UNE SÉLECTION DE PRODUITS PRÉSENTS EN MAGASIN DE LA GAMME ACCESSOIRES INFORMATIQUES "T.N.B"

Offre d'avantage immédiat en caisse non cumulable avec les produits de la même gamme bénéficiant d'un autre avantage immédiat ou d'une autre promotion.

(4) L'usage d'un kit mains libres est recommandé (5) Le DAS (débit d'absorption spécifique) quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques. Selon la réglementation française, le DAS « tête » et le DAS « tronc » ne doivent pas excéder 2 W/kg et le DAS « membres » 4 W/kg